Politique de garantie

Gants jetables et gants de travail



Les gants Challenger Gloves sont fabriqués pour rencontrer les hautes normes de qualité. Tous les produits non réparables sont garantis contre les défauts de matériau et de fabrication pendant 30 jours après leur achat. Une vérification en usine déterminera si l'item est défectueux. La présente garantie s'applique exclusivement aux produits Challenger Gloves achetés neufs auprès d'un distributeur Challenger Gloves autorisé.

La présente garantie ne couvre pas les produits ayant fait l'objet d'un mauvais usage, d'un usage abusif ou d'une modification, ni les dommages causés par l'usure normale. La présente garantie NE COUVRE PAS les produits de consommation qui, en raison de la nature de leur application, s'usent normalement à l'usage.

Un produit **Challenger Gloves** qui devient défaillant pendant sa période de garantie sera remplacé à notre discrétion. Toute réclamation en vertu de la garantie doit être accompagnée d'une preuve d'achat et d'une explication du défaut ou de la défaillance. Tous les frais engagés pour soumettre une réclamation en vertu de la garantie incombent au client, y compris les frais d'expédition, de manutention et de déplacement, de pertes de temps.

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST L'UNIQUE RECOURS DU CLIENT. TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE COMPATIBILITÉ À UN USAGE PARTICULIER, SONT FORMELLEMENT EXCLUES.

En aucun cas, **Challenger Gloves** ne peut être tenue responsable de dommages indirects, consécutifs ou particuliers découlant du produit, de sa conception ou de son utilisation, ou de toute responsabilité résultant de son usage. Le remplacement ou remboursement en vertu de la présente garantie limitée est l'unique recours du client à l'égard d'un produit défectueux

Garantie trente (30) jours

Gants jetables

Exception faite de l'usure normale